

Zeitschrift: Rapport annuel / Office central suisse du tourisme
Herausgeber: Office central suisse du tourisme
Band: 10 (1950)

Vorwort: Introduction
Autor: [s.n.]

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 01.07.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

Introduction

L'année 1950 s'est malheureusement déroulée sous une tension politique encore supérieure à celle des années précédentes. La situation politique mondiale s'est encore aggravée de façon menaçante à la suite du conflit qui a éclaté en Corée le 27 juin 1950. Les Etats-Unis se sont vu obligés d'établir un gigantesque programme d'armement et les nations de notre continent liées au Pacte de l'Atlantique ne pourront éviter de les suivre dans cette voie.

Malgré les nuages qui obscurcissaient l'horizon politique, le rétablissement économique et financier de l'Europe a fait de réjouissants progrès au cours de l'année ; l'aide généreuse du Plan Marshall n'y est certainement pas étrangère. Le Plan Schuman, qui cherche à trouver une base de collaboration et d'échange entre les régions industrielles intéressées n'a pas encore pu être réalisé. En revanche, l'Union européenne de paiements a pris forme. Dotée d'un capital de disposition de \$ 350 millions financé par les Etats-Unis, elle cherche avant tout à délivrer de ses entraves le trafic des marchandises. La Suisse y a adhéré en automne 1950. Pour le tourisme international, cette Union a entraîné l'abolition des discriminations, c'est-à-dire que tous les touristes en puissance doivent recevoir la même attribution de leurs devises nationales, quel que soit le pays, membre de l'Union, dans lequel ils désirent passer leurs vacances. La portée pratique de cette décision est double pour la Suisse : tout d'abord, elle lève l'embargo sur les devises destinées au tourisme qui était de règle dans certains pays, comme la Scandinavie par exemple. Elle a en outre entraîné la fin du système des contingents globaux qui, en Hollande et en Angleterre par exemple, avaient toujours assigné un plafond au mouvement touristique en direction de notre pays. On sait que, dès que ce plafond était atteint, les autres Hollandais ou les Anglais qui désiraient se rendre en Suisse devaient renoncer à leurs projets ou porter leur choix sur un autre pays, à l'égard duquel ces limitations ne jouaient pas. Le nombre des touristes scandinaves, anglais ou hollandais désireux de passer leurs vacances en Suisse n'est ainsi plus limité ; reste seul dans un certain cadre le montant des devises qu'ils sont autorisés à emporter. De cette façon, un des prin-

cipaux obstacles qui, depuis la fin de la guerre, entravaient le libre développement de notre tourisme, se trouve maintenant écarté, en partie au moins. Peu avant Noël, nous avons eu la grande surprise d'apprendre qu'en Angleterre, le montant de l'attribution de devises avait passé de 50 à 100 livres, ce qui ne manquera pas d'avoir un effet très heureux sur les dépenses des hôtes provenant de ce pays.

Dans notre pays, l'essor économique n'a guère fait sentir ses effets que dans la seconde moitié de 1950. Dès le mois de mai cependant, les commandes augmentèrent un peu dans la plupart des branches de notre industrie et le commerce extérieur s'améliora légèrement. Finalement, l'évolution de la politique mondiale entraîna, en été, une reconstitution aussi rapide que possible des stocks, parfois assez fortement réduits, et cela d'autant plus que les prix des matières premières augmentaient rapidement et que l'on craignait aussi des difficultés d'importation. Favorisées par l'assouplissement des échanges commerciaux intraeuropéens, auquel il a été fait allusion plus haut, et par la demande accrue de l'étranger, nos exportations ont atteint de nouveaux records, en regard desquels s'inscrivent cependant des importations non moins imposantes. Pendant l'année sous rapport, la valeur de nos exportations s'est chiffrée à 3911 millions (1949 : 3457) et celle de nos importations à 4536 millions (3791), l'excédent d'importations étant donc de l'ordre de 625 millions (334). L'étranger dispose ainsi largement de devises suisses, non seulement pour ses achats, mais pour les attributions aux touristes qui désirent séjourner chez nous.

En 1950, l'indice du coût de la vie a passé de 157,5 (1939 : 100) à 161 au mois de décembre. C'est dire qu'il reste inférieur au niveau de 163 atteint en octobre 1948, lors de l'entrée en vigueur de l'accord de prorogation. L'indice des prix de gros n'a pas évolué de façon aussi favorable, il a augmenté de 9,8 % pendant l'année sous rapport. Le marché du travail, en revanche, a évolué de façon satisfaisante en 1950, reflétant clairement le renversement général de la conjoncture.

En 1950, et surtout pendant les premiers mois, le tourisme suisse a encore fortement subi l'influence de la vague de dévaluations massives auxquelles une trentaine d'Etats ont procédé en automne 1949. Notre pays acquit ainsi la réputation d'« inabordable », notamment

auprès des touristes anglais qui ne reçoivent plus que douze francs contre leur livre, au lieu de dix-sept. D'autres pays touristiques ne se sont pas fait faute de monter ce fait en épingle. La clientèle nationale elle-même s'est laissé guider par des considérations analogues et s'est plus que jamais fixé l'étranger pour but de ses vacances et déplacements. On a pu constater de source compétente que l'ampleur du mouvement touristique suisse/étranger atteint presque la moitié de celui du tourisme interne — en d'autres termes que, sur trois Suisses qui prennent des vacances, deux les passent dans leur pays et un autre à l'étranger.

L'opinion régnant à l'étranger sur le coût de la vie en Suisse s'est cependant quelque peu modifiée au cours de l'année déjà, la comparaison de nos prix avec ceux des autres pays de tourisme tournant lentement en notre faveur — à l'exception, pour le moment, de la comparaison avec l'Autriche. Les taux d'occupation concernant les hôtes de France, d'Italie et d'Allemagne, ainsi que des pays d'outre-mer, taux qui augmentent de mois en mois, le prouvent bien. Cette augmentation ne suffit malheureusement pas à compenser le considérable déficit de 900 000 nuitées dû à l'absence de nos traditionnels hôtes anglais. Notre industrie hôtelière avait placé de grands espoirs dans la reprise du tourisme individuel et collectif Allemagne/Suisse, en se fondant sur la tendance, toujours plus libérale, qui se manifeste dans les accords commerciaux avec ce pays. Le manque de devises dont souffre ce dernier n'a malheureusement pas permis la réalisation de ces vœux. On a enregistré, en décembre 1950, premier mois de la saison d'hiver 1950/1951, un léger renversement de la courbe du taux d'occupation, en ce sens que le nombre des nuitées d'hôtes provenant des Pays-Bas, de la Belgique, du Luxembourg et des pays scandinaves a augmenté par rapport à la période correspondante de 1949. Il est permis d'interpréter cet état de choses comme un premier effet de l'adhésion de la Suisse à l'Union européenne de paiements, et comme un résultat de la baisse des tarifs de l'Ecole suisse de ski et des mesures d'auto-défense prises par la Société Suisse des Hôteliers. Ce mois de décembre est aussi le premier de 1950 à accuser une augmentation du nombre des nuitées d'hôtes indigènes.